

France Transfert, un outil sécurisé pour le transfert de gros fichiers



A la recherche d'une solution sécurisée, hébergée en France, pour le transfert de gros fichiers ? N'hésitez pas à essayer France Transfert, l'outil conçu et opéré par le ministère de la Culture en collaboration avec la direction interministérielle du numérique (DINUM) et mis à disposition des agents de l'État depuis Avril 2022.

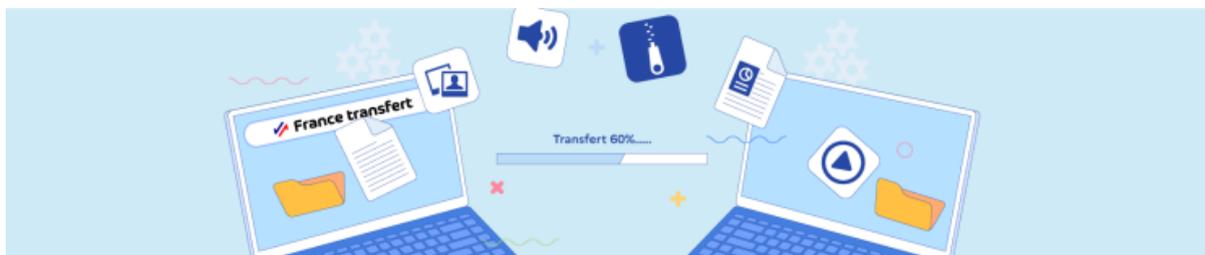
Garantir l'envoi de fichiers volumineux de manière simple et sécurisée, entre agents de l'État ou avec des interlocuteurs extérieurs, c'est la promesse de France Transfert

Des données qui restent en France

La solution est hébergée sur une offre de cloud français bénéficiant de la qualification « SecNumCloud » de l'ANSSI, proposée dans le cadre de la stratégie Cloud au centre de l'État.

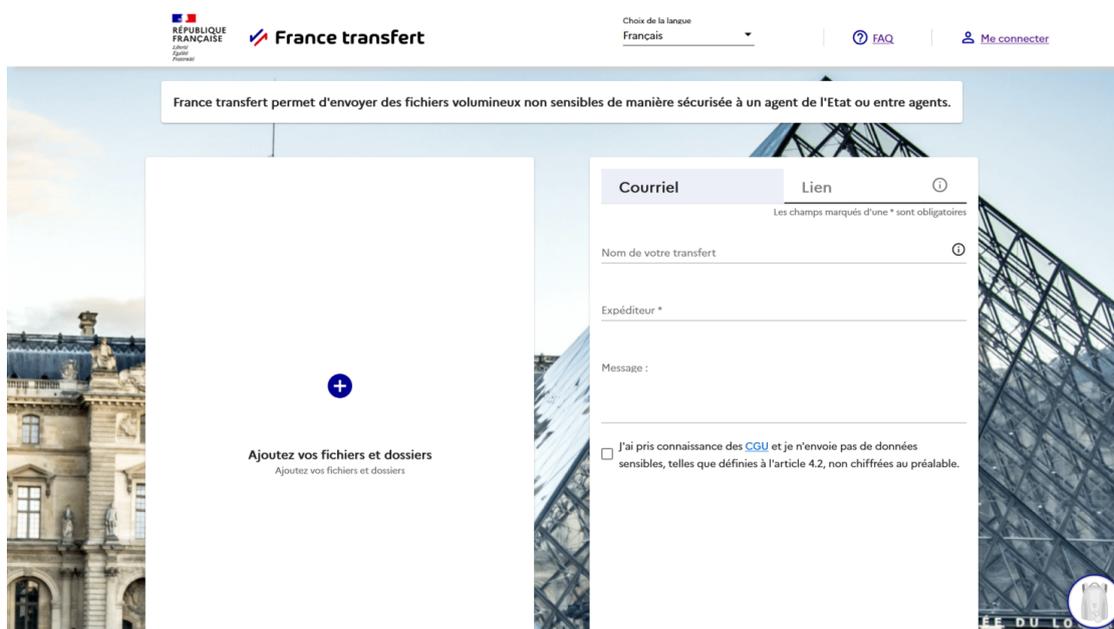
Grâce à ce service, le gouvernement souhaite en finir avec l'usage répandu de solutions tierces étrangères comme WeTransfer, Google Drive ou encore Dropbox, qui ne garantissent pas la sécurité de données parfois confidentielles. **Le seul prérequis à l'utilisation de France Transfert est que le destinataire et/ou l'expéditeur des fichiers doit être un agent de l'État.**

Les **Conseillers Numériques France Service #CNFS** sont habilités à utiliser ce service par le biais de leur adresse email **@conseiller-numerique.fr**



Comment ça marche ?

Le service est accessible depuis n'importe quel navigateur via l'adresse francetransfert.numerique.gouv.fr et consiste en une interface assez simple à prendre en main :



1 - Vous choisissez le ou les fichiers à partager en cliquant sur **+** ou en faisant un "glissé / déposé" depuis votre ordinateur, puis vous choisissez les destinataires de cet envoi.

La limite d'envoi est fixée à 20 Go pour l'ensemble de l'envoi et à 2 Go par fichier maxi (donc 10 fichiers de 2 Go au max) ... Les fichiers partagés seront analysés par un anti-virus ...

Il vous est possible d'importer une liste de contacts (limitée à 100 destinataires) depuis un fichier que vous aurez préparé à l'avance, fichier contenant les adresses courriel que vous souhaitez utiliser, séparées par un caractère ";" ...

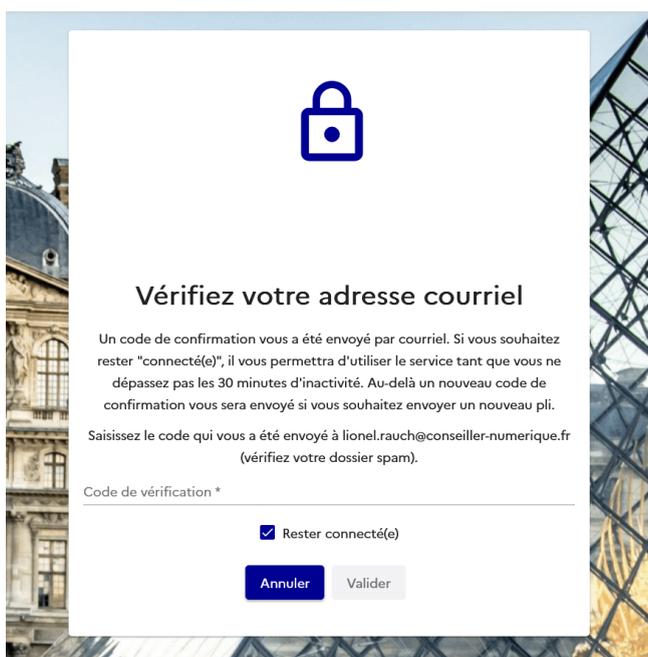
Attention : Si vous pouvez tout à fait envoyer des données à un de vos usagers et que lui pourra faire de même en utilisant ce service en vous envoyant des fichiers, ce transfert de fichier ne pourra pas être fait entre 2 particuliers !

C'est un rappel de ce qui a été dit au-dessus mais il peut éventuellement être nécessaire car malheureusement on ne peut pas conseiller cet outil à nos usagers pour leurs besoins personnels ...

2 - Ajoutez un objet ainsi qu'un petit message, notamment celui qui indique qu'un second email avec le mot de passe va suivre - hé oui cela n'est pas indiqué clairement dans la démarche - afin de prévenir la(les) personne(s) qui vont recevoir ces fichiers via le transfert.

Un message type du genre : *Comme convenu je vous envoie par ce biais les fichiers importants à télécharger. Attendez un prochain message avec le mot de passe sécurisé qui vous permettra de lancer le téléchargement. N'hésitez pas à me contacter si vous rencontrez des difficultés à récupérer ces fichiers ...*

Puis cliquez sur la validation des [CGU d'utilisation](#) de ce service pour pouvoir valider l'envoi de vos documents. Vous recevrez alors un code d'activation spécifique pour finaliser votre transfert.





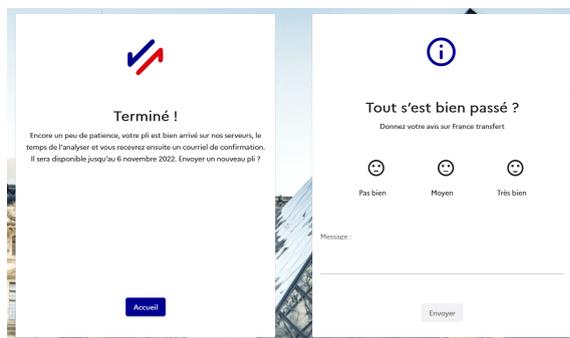
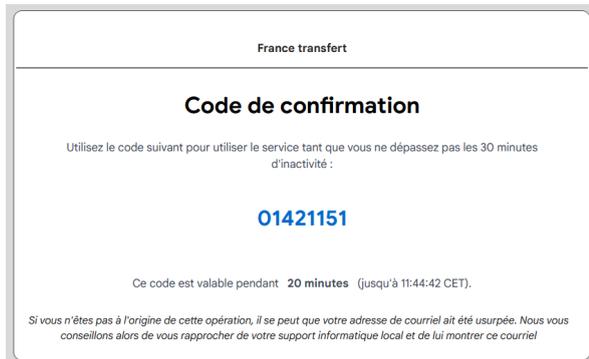
Vérifiez votre adresse courriel

Un code de confirmation vous a été envoyé par courriel. Si vous souhaitez rester "connecté(e)", il vous permettra d'utiliser le service tant que vous ne dépassez pas les 30 minutes d'inactivité. Au-delà un nouveau code de confirmation vous sera envoyé si vous souhaitez envoyer un nouveau pli.

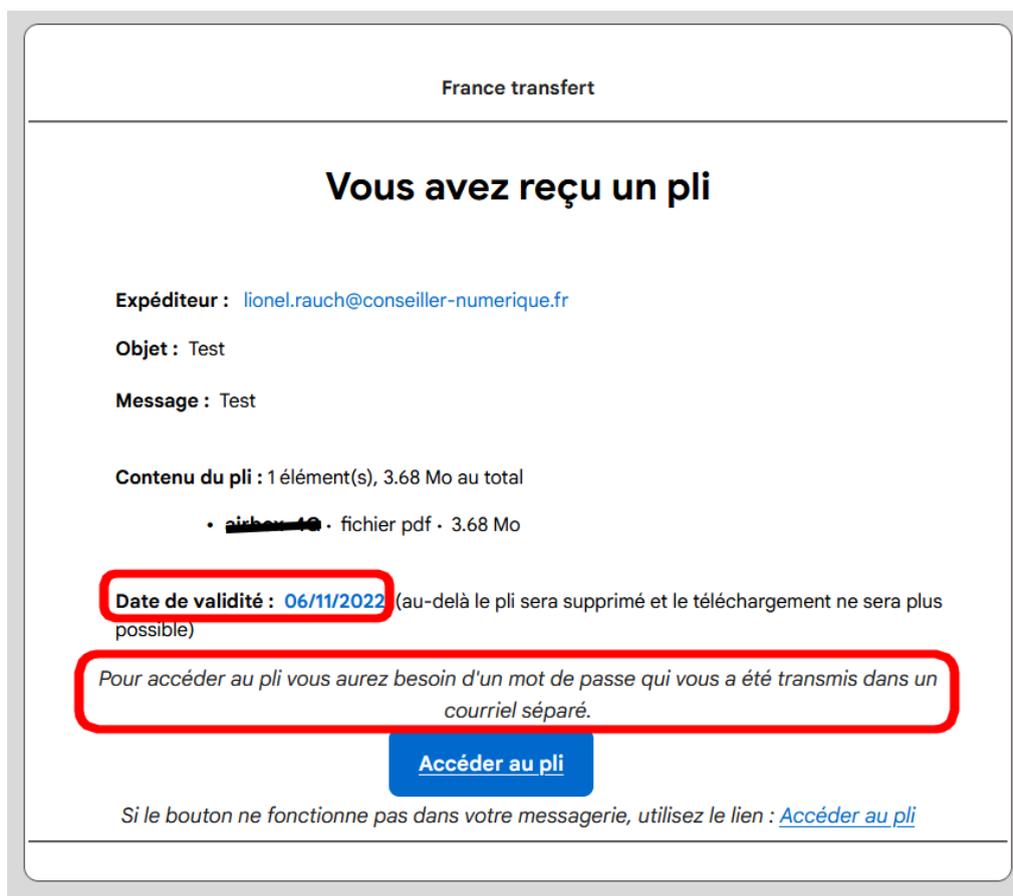
Saisissez le code qui vous a été envoyé à lionel.rauch@conseiller-numerique.fr (vérifiez votre dossier spam).

Code de vérification *

Rester connecté(e)



3 - **Du côté du récepteur du message** (et donc des fichiers) la première étape passe la réception de 2 e-mails : le premier concerne la réception du "pli"

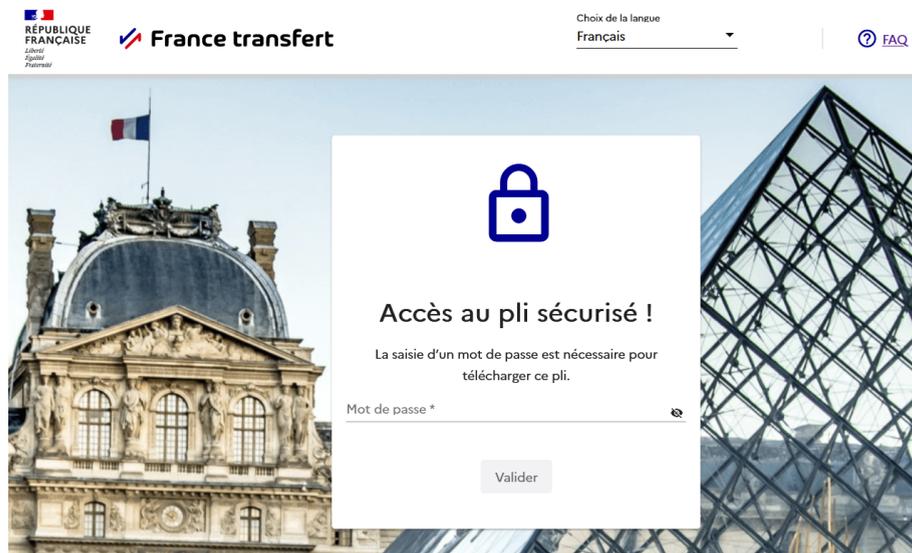


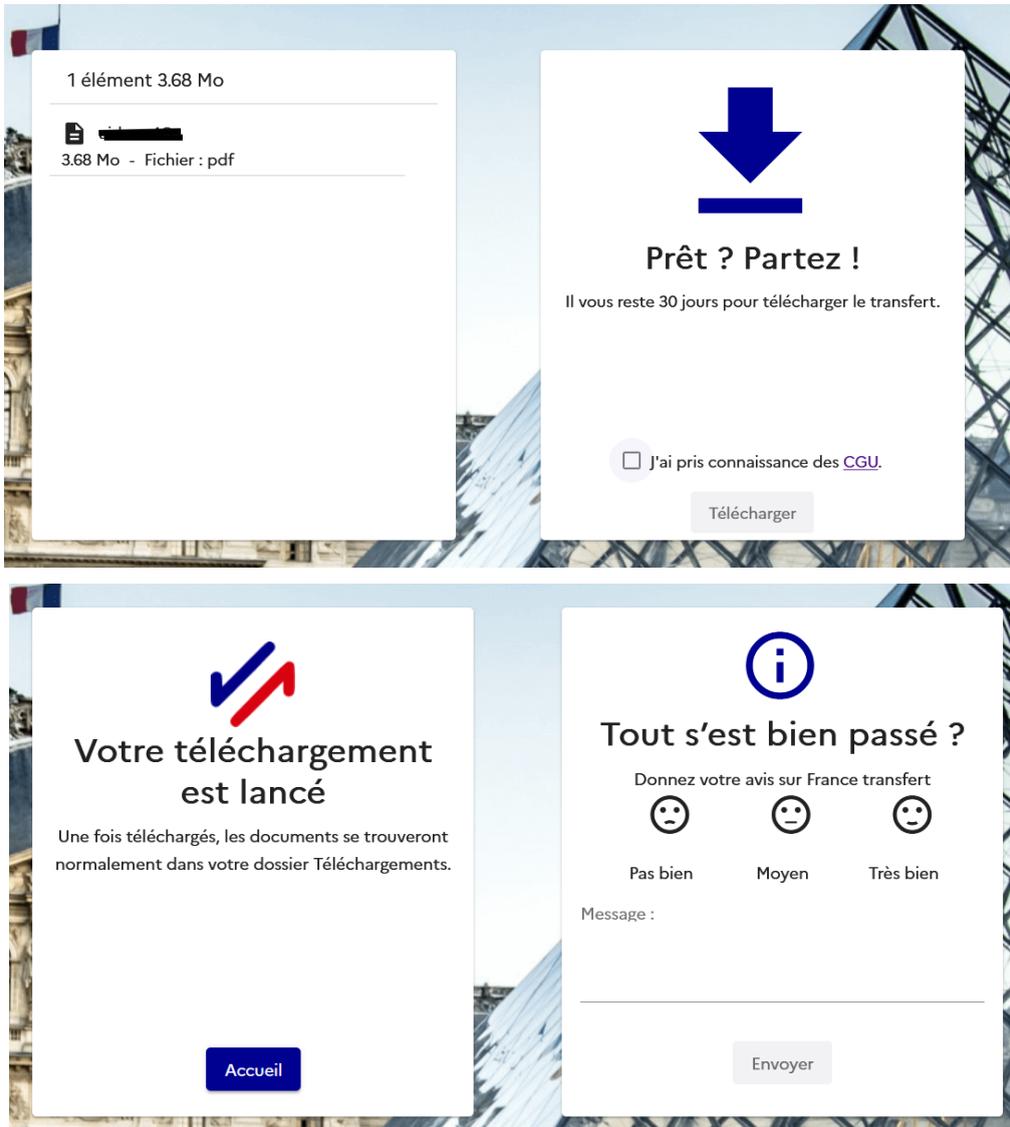
Il comporte une **date de validité**, date limite de mise à disposition du ou des fichiers sur le serveur de France Transfert (je n'ai pas encore trouvé comment modifier cette date de validité sur l'espace de gestion, cela fera l'objet d'un autre article ...)

Et il contient une information sur la réception d'un second e-mail avec le mot de passe pour accéder aux fichiers.

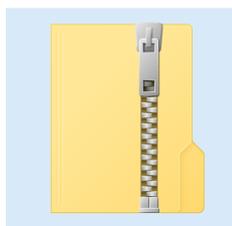


Il suffit donc de se rendre sur la page indiquée dans le lien du premier message (sur <https://francetransfert.numerique.gouv.fr/download/.....>), d'indiquer le mot de passe et de cliquer sur Valider les CGU pour pouvoir lancer le téléchargement.





Il est possible de signaler par le biais de la partie de droite le bon (ou mauvais) fonctionnement du système et de faire part de ses remarques éventuelles, cela fait toujours évoluer le système ...



francetransfert-314037327

Type : Dossier compressé
Taille : 2,35 Mo
Modifié le : 07/10/2022 13:16

Dans son espace de téléchargement le fichier téléchargé portera le nom de **francetransfert-**suivi d'une série de chiffres aléatoires.

Rappel des fonctionnalités



Envoi et réception de fichiers volumineux

Envoyez et recevez des fichiers ou dossiers **jusqu'à 20 Go** (2 Go max par fichier)



De la part ou à destination des agents de l'État

Dédié aux envois entre agents de l'État ou entre agents de l'État et usagers, prestataires, partenaires, internes ou externes (dans les 2 sens)...



Transfert par courriel ou lien

Envoyez **directement le pli par courriel** aux destinataires, ou **faites-vous envoyer un lien** que vous transmettez vous-même



Téléchargeables pendant 1 mois

Fichiers conservés par défaut pendant 30 jours (personnalisable de 1j à 3 mois)



Jusqu'à 100 destinataires

Envoyez vos fichiers à plusieurs destinataires **en une seule opération**, et même via une **liste de contacts**



Sur tous vos appareils

- ▶ Disponible sur **ordinateur, mobile et tablette**
- ▶ Accessible depuis votre ordinateur professionnel, **sans vous déconnecter du réseau de l'État**



Sécurité

- ▶ **Analyse anti-virus** de chaque fichier
- ▶ **Pli protégé** par mot de passe (personnalisable)
- ▶ Service **homologué RGS** (référentiel général de sécurité)
- ▶ Hébergé **en France** sur un Cloud qualifié **SecNumCloud** par l'ANSSI



Simplicité

- ▶ **Service intuitif**, simple d'utilisation
- ▶ Effectuez un envoi **en moins de 2 minutes**.

Sources : [France transfert : l'État lance un service interministériel d'envoi de fichiers volumineux, simple et sécurisé](#) (communiqué de presse) et [France Transfert](#) via numerique.gouv.fr dans la trousse à outils mise à disposition par la DINUM, pour faciliter le travail en équipe et à distance.